

### Le Budget Principal et le budget annexe Assainissement

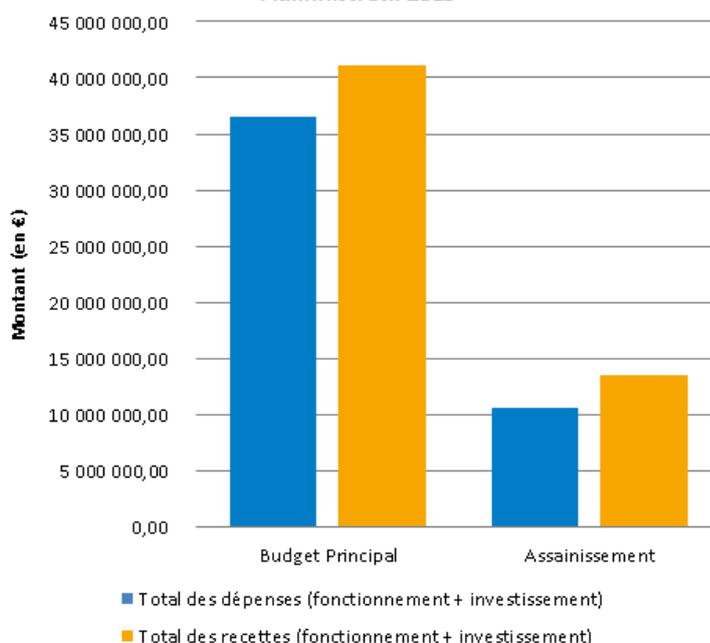
Les collectivités territoriales sont soumises à des normes comptables qui distinguent 2 parties : la section de fonctionnement, pour les dépenses et recettes courantes, et la section d'investissement pour les dépenses et recettes qui permettent d'accroître le patrimoine global de la collectivité.

La Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes (2CCAM) enregistre la plupart de ses dépenses et recettes dans le Budget Principal. On retrouve notamment les principaux postes tels que la gestion des déchets, le transport ou les installations sportives.

La 2CCAM dispose également d'un budget annexe spécialisé pour l'Assainissement. Les activités exercées par ces services revêtent un caractère commercial et doivent être dissociées du Budget Principal. Il retrace l'activité de l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et les rejets des entreprises (Arve Pure).

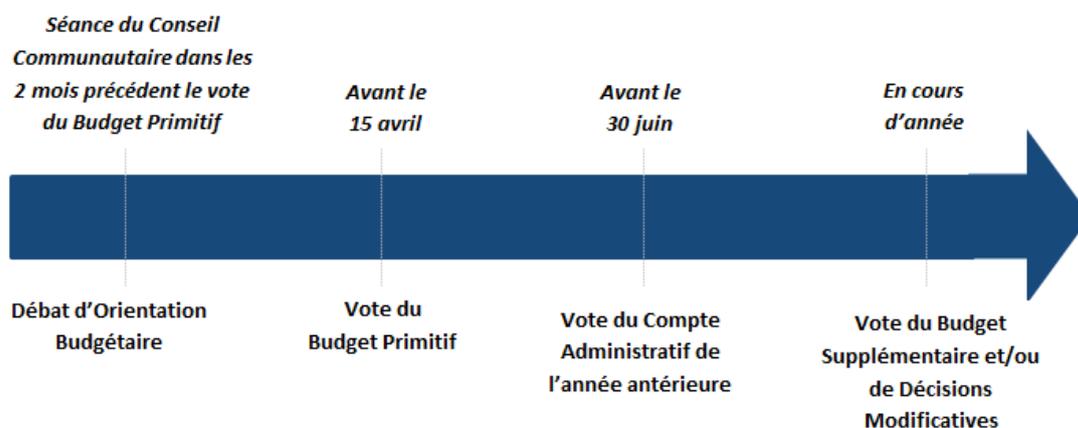
Le principe de séparation de l'ordonnateur et du payeur est garant d'une gestion rigoureuse des fonds publics. Son Président est désigné comme l'ordonnateur, c'est-à-dire qu'il émet les demandes de paiement et les enregistrements des recettes. L'organisme qui vérifie leur légalité et procède aux opérations financières est la Trésorerie Principale de Cluses, structure décentralisée de la Direction Générale des Finances publiques.

**Part représentative des budgets dans le total des dépenses et recettes de la 2CCAM, selon le Compte Administratif 2019**



### Le calendrier annuel budgétaire

Un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a l'obligation de voter son budget annuellement. Le Conseil Communautaire a l'exclusivité de cette tâche, qu'il ne peut déléguer ni au Président ni au Bureau Communautaire.



### Les recettes de fonctionnement du Budget Principal

La principale recette du Budget Principal est l'impôt avec plus de 23,6 millions € de produit soit 67% du total. En 2020, la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes n'a pas augmenté ses taux d'imposition qui sont donc de 1,23% pour la Taxe d'Habitation, 0,863% pour la Taxe sur le Foncier Bâti, 4,70% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti, 8,92% pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et enfin 20,70% pour la Cotisation Foncière des Entreprises. Cette dernière est la principale ressource de la collectivité (8,7 millions € attendus en 2020).

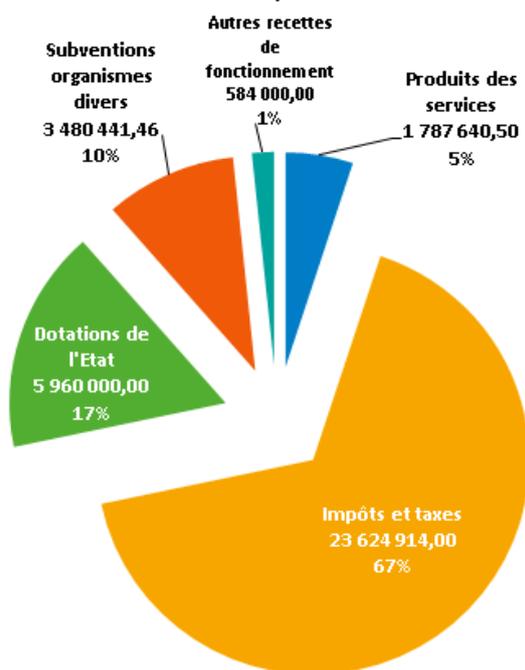
## Les recettes de fonctionnement du Budget Principal (suite)

Les dotations de l'État représentent le second poste de recettes du Budget Principal, pour un montant prévu légèrement inférieur à 6 millions € en 2020. Cette dotation est en baisse régulière chaque année de près de 140 000 € soit 2% de diminution.

La 2CCAM perçoit également des subventions provenant de divers organismes. Celles-ci peuvent être récurrentes (participation de la Région au titre des transports scolaires, reversement du fonds genevois par le Département) ou ponctuelles en fonction des projets portés par l'établissement.

Enfin, les Produits des services proviennent des ventes effectuées, comme la boutique du musée de l'horlogerie et du décolletage ou alors de redevances d'utilisation de services publics (inscriptions au transport scolaire, entrées au centre aquatique, etc.).

### Recettes de fonctionnement du Budget Principal 2020



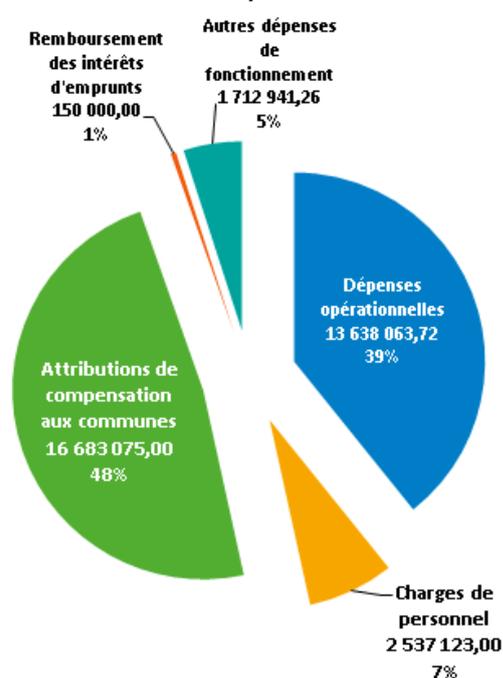
### Les dépenses de fonctionnement du Budget Principal

En 2020, le principal poste de dépenses de la 2CCAM est constitué par les attributions de compensation aux communes. Celles-ci représentent la part de la fiscalité issue de l'ancienne taxe professionnelle perçue par la communauté de communes et qu'elle reverse aux communes membres, déduction faite des sommes nécessaires à l'exercice de ses compétences.

Les dépenses opérationnelles, c'est-à-dire les charges de gestion courante des services de la 2CCAM ne représentent que 39% du total du budget. Les 2 principales composantes sont la gestion des déchets et les transports (scolaire, urbain et skibus).

Les charges de personnel ne représentent que 7% du total des dépenses de fonctionnement contre 20% en moyenne pour les collectivités de même taille. On compte 50 agents enregistrés sur ce budget et 4 autres sur le budget annexe Assainissement.

### Dépenses de fonctionnement du Budget Principal 2020



## Les investissements du Budget Principal

En 2020, la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes consacre plus de 5 millions € au développement des équipements sur le territoire. La réhabilitation des installations sportives (gymnases de Cluses et Scionzier, les stades et tennis, le centre aquatique) concentre près de 2 millions €. Les actions en faveur du développement durable et de la lutte contre la pollution prennent une place prépondérante avec plus de 750 000 € budgétés en 2020. Les autres projets se répartissent entre les déchets, le tourisme, le musée, le développement économique ou encore les gens du voyage.

## Les recettes de fonctionnement du budget annexe Assainissement

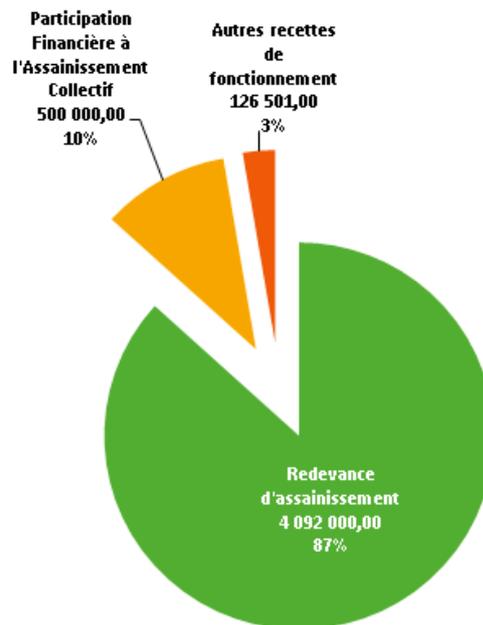
La Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes dispose d'un budget annexe dédié à la gestion de l'Assainissement, qu'il soit collectif ou non collectif.

Ce service est majoritairement financé par une redevance payée par les usagers pour un montant total de presque 4,1 millions € en 2020. Celle-ci a connu un pic en 2017 et a tendance à baisser depuis. En effet, les consommations d'eau par les ménages sont en baisse depuis quelques années.

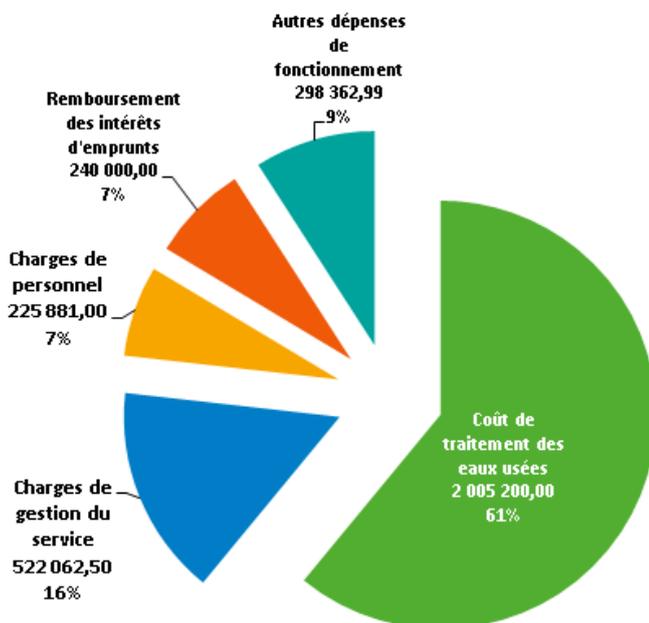
La Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) est payée par les propriétaires qui construisent des logements neufs ou lorsque la collectivité étend le réseau d'eaux usées à proximité d'habitations existantes qui ont alors 2 ans pour se raccorder.

Les autres recettes concentrent les participations des organismes qui œuvrent pour la bonne gestion de la ressource en eau (Agence de l'Eau, etc.)

### Recettes de fonctionnement du budget annexe Assainissement 2020



### Dépenses de fonctionnement du budget annexe Assainissement 2020



### Les dépenses de fonctionnement du budget annexe Assainissement

En dépenses, la 2CCAM contribue au traitement des eaux usées qui arrivent à la station d'épuration de Marignier pour les communes de Cluses, Marnaz, Saint-Sigismond, Scionzier et Thyez, gérée par le SIVOM. Ainsi qu'à la Régie Intercommunale des Eaux Usées Faucigny Glières pour les effluents de la commune de Mont-Saxonnex. Les autres communes disposent de stations d'épuration qui sont exploitées par des entreprises délégataires.

En complément, les services d'assainissement gèrent l'entretien des postes de relevage, le contrôle des installations des particuliers et mènent des actions auprès des entreprises pour limiter les rejets de produits dans le milieu naturel (contrat Arve Pure).

### Les investissements du budget annexe Assainissement

Les travaux d'assainissement atteignent leur niveau le plus important en 2019 et 2020 avec la concrétisation de nombreux projets d'envergure. La nouvelle station d'épuration de Magland rentrera en service d'ici la fin d'année pour remédier à l'ancienne station devenue non conforme (1,7 millions € en 2020 pour un projet total de plus de 4 millions €). La construction d'une station d'épuration et des réseaux nouveaux est en cours d'achèvement à Nancy-sur-Cluses. Une nouvelle tranche de travaux est également prévue à Saint-Sigismond pour poursuivre la création de réseaux. Enfin, des travaux d'amélioration des réseaux sont budgétés principalement sur les communes de Cluses, Marnaz et Scionzier cette année.

## Les principaux ratios et indicateurs financiers du Budget Principal

Pour évaluer la situation du Budget Principal de la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes, il est possible de comparer les indicateurs financiers pertinents. Pour cela voici 4 indicateurs qui concernent l'épargne et la dette, selon le Compte Administratif voté le 13 février 2020 en Conseil Communautaire et le Budget Primitif 2020. Ils seront mis en parallèle des moyennes nationales publiées par la Direction Générale des Finances Publiques.

Indicateurs	Calcul	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020	Moyenne nationale
Taux Epargne Brute	<i>Epargne brute + recettes réelles de fonctionnement</i>	11,7%	3,2%	15,0%
Ratio de capacité de désendettement (en années)	<i>En-cours de dette + épargne brute</i>	1,6	6,1	5,6
Dette par habitant	<i>En-cours de dette + population INSEE totale</i>	148,09 €	150,09 €	351,00 €
Taux d'endettement	<i>En-cours de dette + recettes réelles de fonctionnement</i>	18,6%	19,9%	83,9%

Les données prévues au Budget Primitif 2020 sont moins favorables que celles du Compte Administratif 2019. Cela s'explique car le budget est élaboré

avec des dépenses qui sont prévues au maximum et des recettes estimées de manière raisonnable, pour se prémunir de tout imprévu. Au final, le résultat définitif de l'exercice n'en sera que meilleur.

### 1. Le taux d'épargne brute

Lecture : *En 2019, la part d'épargne brute dégagée de la gestion s'élève à 11,7% des recettes réelles de fonctionnement du Budget Principal.*

Cet indicateur permet de juger de la capacité de la collectivité à dégager une épargne suffisante pour financer tout ou partie de ses dépenses d'équipements.

La moyenne nationale des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) est de 15% en 2017, année la plus récente publiée. Ce chiffre baisse à 3,2% selon le Budget Primitif 2020. Les indicateurs de la 2CCAM sont donc moins performants que la moyenne nationale. Cependant, on a pu voir dans les parties précédentes qu'une grande partie des recettes fiscales sont reversées aux communes via les attributions de compensation, ce qui fausse donc l'analyse réelle du taux d'épargne brute.

### 2. Le ratio de capacité de désendettement

Lecture : *Il aurait fallu 1,6 années à la 2CCAM, selon les résultats 2019, pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle affectait toute son épargne à ce poste de dépense.*

Cet indicateur permet de mesurer la capacité d'une collectivité à rembourser facilement ou non la dette qu'elle a contracté.

La moyenne nationale se situe à 5,6 années pour les EPCI. Le seuil d'alerte est estimé à 10 ans de capacité de désendettement et il est préconisé de ne pas dépasser les 12 ans au maximum. De ce fait, même avec des prévisions très prudente, le Budget Primitif 2020 de la 2CCAM affiche une capacité de désendettement de 6,1 années, soit largement dans les standards attendus.

### 3. La dette par habitant

Lecture : *Le montant de capital restant dû des emprunts au 31 décembre 2019 s'élève à 148,09 € par habitant, selon une population INSEE totale de 46 886 habitants sur le territoire.*

Cet indicateur permet de relativiser l'en-cours de dette contractée selon le nombre d'habitants d'un territoire.

Concernant la 2CCAM, les 2 chiffres présentés sont très proches soit 148,09 € par habitant selon le Compte Administratif 2019 et 150,09 € après un an selon le Budget Primitif 2020. En effet, il est prévu d'emprunter 600 000 € pour financer l'acquisition d'un local pour l'Office de Tourisme et les travaux d'aménagement, au centre-ville de Cluses. Cela aurait donc pour incidence d'accroître légèrement le capital restant dû sur une année soit 7 038 183,02 € au 31 décembre 2020. Néanmoins, la dette par habitant est plus de 2 fois en dessous de la moyenne nationale qui se situe à 351 € par habitant pour les EPCI.

### 4. Le taux d'endettement

Lecture : *Le taux d'endettement du Budget Principal de la 2CCAM est de 18,6% fin 2019.*

Cet indicateur est très proche du précédent à la différence qu'il permet de mettre en parallèle la dette restant due par rapport aux recettes réelles dégagées. Une nouvelle fois les données sont très positives avec 19,9% de taux d'endettement estimé au maximum à fin 2020 contre 83,9% en moyenne au niveau national.